L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 FEVRIER 1854.

Imprimée et publiée par
G. F. WEISSE & Cont.
Editeurs-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUPOUEY.
E. DUVERGER. S. MARMY.
N° 62, RUE DU CHANTIER.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 17 FEVRIER.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces d'ARRIVEMENTS, voir la 5me page.

RAPPORT DE L'AVOCAT-GENERAL.

Notre correspondant de Baton-Rouge nous a transmis le rapport de M. Isaac E. Morse, avocat-général de l'Etat. Ce document est fort court et nous en félicitons M. Morse. Les longs rapports nous rebutent et ce n'est que par devoir que nous les parcourons pour en faire l'analyse. Les lecteurs ordinaires remercieront aussi ce rapport aux journalistes et au docteur à ces laises proportions les épouvante.

M. Morse dit qu'il a été particulièrement frappé des défauts de notre jurisprudence criminelle depuis qu'il remplit les importantes fonctions auxquelles l'a élevé le peuple. Il signale les lois de donner aux accusés le droit de récuser péremptoirement sans motifs jusqu'à douze jurés ; de ne faire subir aux témoins à charge et à décharge que la formalité de jurer qu'ils diront la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ; de ne soumettre au contre-interrogatoire que les témoins à charge ; de ne pas permettre au ministère public de faire usage contre l'accusé de ses déclarations antérieures ; de ne pas permettre aux juges de résumer les faits et de donner leur opinion sur la valeur des témoignages ; de ne pas permettre aux juges de faire subir aux accusés un interrogatoire sur les faits de la cause